

Adaptation des directives concernant la formation continue d'EXPERTsuisse: Intégration des compétences professionnelles et précision concernant les formations continues s'appuyant sur les technologies de l'information

Dans le cadre de leur affiliation, les membres individuels ordinaires s'engagent à suivre une formation continue régulière. Les exigences et informations complémentaires relatives à cette obligation figurent dans les directives concernant la formation continue.

En 2017, EXPERTsuisse a remanié ces directives. Elles ont été adoptées par le Comité le 6 avril 2017 et entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2017, avec effet rétroactif.

Voici les principales adaptations:

- **Intégration des compétences professionnelles dans les formations continues prises en compte**
- **Précision des exigences en matière de formation continue s'appuyant sur les technologies de l'information (e-learning)**
- **Prise en compte illimitée de la participation à des commissions techniques EXPERTsuisse et de l'activité d'expert aux examens fédéraux pertinents pour la branche**
- **Remaniement de la structure et de la numérotation**

Les nouvelles directives concernant la formation continue sont disponibles sur notre site Web.

Lien(s) et téléchargement(s)

- [Règlements d'EXPERTsuisse](#)